

contenu du message

de	"FFRandonnée" < ffrandonnee@info.ffrandonnee.fr >
à	rando-74@wanadoo.fr
date	22/10/20 19:31
objet	Message du président : Plan de reprise - Phase 7

Mise à jour plan de reprise des activités fédérales phase 7**Si vous ne visualisez pas ce message, allez sur la** [version en ligne](#)**22 octobre 2020**

A l'attention des présidents des comités, des Présidents et animateurs de clubs affiliés,
Copie : Comité Directeur, salariés, bénévoles du siège

Mesdames, Messieurs les responsables associatifs de la FFRandonnée,
Dans la continuité des décisions annoncées par le Président de la République, le Premier ministre et la Ministre déléguée chargée des Sports, pour faire face à la dégradation de la situation sanitaire, vous trouverez ci-joint la phase 7 de notre plan de reprise des activités fédérales (**cliquez ici**). Il détaille les principales dispositions à respecter dans la poursuite de nos activités.

Dorénavant, l'intégralité du territoire est placée en état d'urgence sanitaire et de nombreux départements et métropoles sont soumis à un couvre-feu entre 21h et 6h du matin. Alors que les établissements sportifs couverts sont interdits aux publics (hors publics prioritaires) sur ces territoires et que de nombreuses pratiques et pratiquants sportifs sont à l'arrêt, nous avons la chance de pouvoir continuer à organiser nos activités de marche et de randonnée sur tout le territoire dans le respect de la distanciation, du protocole sanitaire, et des horaires du couvre-feu dans les territoires qui y sont soumis (en tenant compte bien entendu des temps de transport des adhérents).

Les règles sanitaires qui s'imposent à nous sont de plus en plus complexes ; la FFRandonnée défend ardemment les intérêts de ses structures adhérentes auprès des instances gouvernementales pour libérer au maximum nos pratiques encadrées permettant l'application systématique de la distanciation, des gestes barrières et donc la limitation de la circulation du virus.

Il est à noter que les limites de rassemblements à 6 personnes sur la voie et dans les espaces publics ne concernent que la pratique auto organisée et que la jauge qui s'impose à nos organisations encadrées reste à 10 licenciés, ce qui nécessite de diviser votre groupe en plusieurs petits groupes lors de la traversée de ces zones et bien entendu d'être en mesure de prouver en cas de contrôle qu'il s'agit bien d'une organisation de club fédéré (présentation de leur licence par chaque participant et encadrant, du calendrier de sorties du club, de l'attestation d'affiliation à la FFRandonnée...). Il est également très important de vérifier les règles définies localement par le Préfet de votre département ; elles sont nombreuses et peu cohérentes d'un territoire à l'autre. Ces différentes injonctions complexifient le métier de responsable de club, mais en ces temps particulièrement troublés, il me semble prioritaire de continuer à accueillir nos adhérents et à leur offrir de la vie sociale, de la santé, de la convivialité et du plaisir grâce à des sorties de marche et de randonnée.

Une fois encore, au-delà des règles sanitaires, ce qui me semble essentiel dans le développement de nos actions et activités, c'est le bon sens. Nous devons systématiquement nous interroger sur notre impact sur la circulation du virus et, tout en

continuant à développer nos missions, le diminuer au maximum notamment en mettant en œuvre la distanciation physique et les fameux gestes barrières.

Je sais pouvoir compter sur votre investissement pour poursuivre vos activités et ré-enchanter le quotidien de nos concitoyens par des moments simples et partagés de marche et de randonnée.

Toute l'équipe des administrateurs, bénévoles et salariés du siège, mais également des comités régionaux et départementaux restent à votre écoute et disponibles pour vous accompagner.

Sportivement,
Le Président
Didier Babin



FFRandonnée - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris

Mentions légales

Si vous souhaitez vous désabonner, [cliquez sur ce lien](#)